

Premiers éléments d'évaluation des parcours « oui, si »

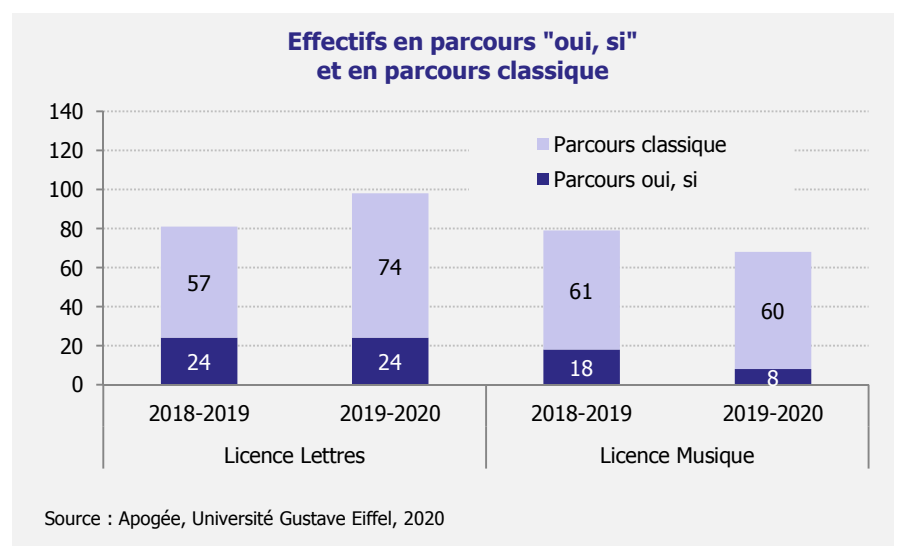
L'Université Gustave Eiffel propose, depuis deux ans, un parcours d'accompagnement vers la réussite pour deux de ces licences, parcours dit « oui, si ». Environ soixante-dix étudiants ont intégré ces parcours. Ces étudiants présentent un passé scolaire moins favorable à la réussite. Quant à l'efficacité de ce type de dispositif, il est prématuré de tirer des conclusions. Les premiers éléments disponibles, guère encourageants, mériteraient d'être consolidés.

Depuis deux ans, l'Université Gustave Eiffel propose deux parcours aménagés en première année de licence : l'un en licence Lettres et l'autre en licence Arts – Musique et métiers du son. Ces parcours ont acquis leur notoriété sous le nom de « parcours *oui, si* ». Concrètement, les étudiants intégrant ces parcours bénéficient d'un accompagnement à la réussite. (cf. Loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) et parcours aménagés en licence à l'Université Gustave Eiffel).

Un peu plus de soixante-dix étudiants suivent ce type de parcours, soit un peu moins du quart des étudiants des licences concernées. En licence de lettres, chaque année, plus d'une vingtaine d'étudiants bénéficient d'un accompagnement à la réussite. En licence Arts – Musique et métiers du

son, le parcours personnalisé est proposé aux étudiants après leur avoir soumis un test de positionnement. La première année d'existence, moins d'une vingtaine d'étudiants ont intégré le parcours aménagé permettant de réaliser la première année de licence en deux ans. L'année suivante, moins d'une dizaine se sont engagés dans ce

parcours. Rappelons que l'entrée dans cette licence est régie par l'examen d'un dossier de candidature. Par conséquent, le public accueilli est assez homogène, avec un profil scolaire très favorable à la réussite [1]. En effet, plus de 90 % des étudiants sont titulaires d'un bac général et 85 % l'ont obtenu sans retard.



En lettres, un dispositif pour les bacheliers non généraux

En lettres, en revanche, les parcours aménagés sont proposés aux étudiants *a priori*. En effet, l'inscription des titulaires d'un bac technologique ou professionnel, ainsi que celle des lycéens aux notes de français jugées insuffisantes, est conditionnée à l'engagement à suivre des modules de remédiation. Ainsi, quasiment tous les bacheliers non généraux suivent les modules d'accompagnement vers la réussite. A l'inverse, peu de bacheliers généraux s'y sont inscrits.

En Licence Arts – Musique et métiers du son, les étudiants ayant obtenu leur bac sans mention s'engagent plus souvent dans le dispositif « oui, si » que ceux ayant décroché une mention (22 % contre 13 %). Il s'agit là du seul élément du passé scolaire distinguant les étudiants se faisant accompagner vers la réussite.

Loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) et parcours aménagés en licence à l'Université Gustave Eiffel

La loi ORE prévoit « des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis ». Ces dispositifs s'ajoutent à ceux déjà existants comme le tutorat [2].

A l'Université Gustave Eiffel, deux types de dispositifs sont proposés. En licence de lettres, les étudiants suivent des modules complémentaires pour les accompagner vers la réussite. En licence Arts – Musique et métiers du son, la première année est allongée, c'est-à-dire que les enseignements sont dispensés sur deux années universitaires.

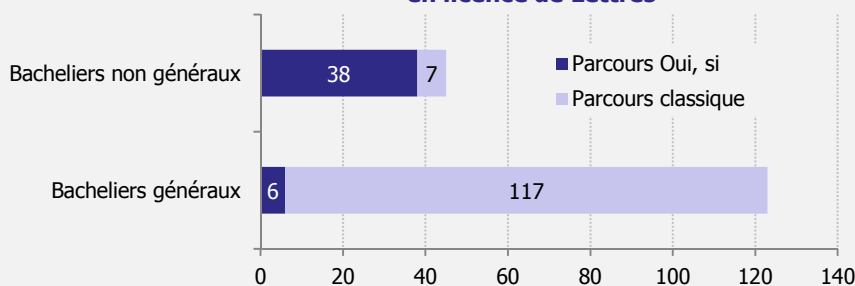
Un dispositif efficace ?

Evaluer l'efficacité des parcours « oui, si » relève pour l'heure d'une gageure. D'une part, les résultats académiques ne sont connus que pour la première promotion. Ainsi les éléments pour les étudiants de musique, qui effectuent leur première année de licence en deux ans, ne sont pas disponibles. Seul leur taux de départ peut être analysé. D'autre part, la faiblesse des effectifs invite à considérer les premières conclusions avec prudence.

En licence de lettres, moins d'un quart des étudiants ayant suivi les modules d'accompagnement à la réussite ont validé leur première année (contre plus de 60 % des étudiants en parcours classique). Leurs résultats sont toutefois légèrement supérieurs à ceux des bacheliers non généraux des précédentes promotions, pour lesquelles les parcours « oui, si » n'existaient pas. Néanmoins, leur taux de départ est comparable à celui de leurs homologues des promotions antérieures : les deux-tiers ne se sont pas réinscrits en licence contre un quart des étudiants du parcours classique. En licence Arts – Musique et métiers du son, les taux de départ de la licence sont comparables, que les étudiants aient suivi le parcours allongé ou le parcours classique (environ 30 %). ♦

Nadine THEOPHILE

Effectifs en parcours "oui, si" et en parcours classique selon le type de bac en licence de Lettres



Source : Apogée, Université Gustave Eiffel, 2020

Sources et méthodologie

Sources : Apogée, 2018-2019 et 2019-2020

Champs : inscrits en première année de licence Lettres et licence Arts – Musique et métiers du son (inscription principale). Les étudiants inscrits parallèlement en CPGE sont exclus.

Effectifs concernés : 326 étudiants dont 74 en parcours « oui, si ».

Pour aller plus loin

[1] THEOPHILE, N., Sélectionner en licence : un moyen de garantir la réussite ? Le cas des licences Arts de l'UPEM, à paraître.

[2] Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et réussite des étudiants